



FRANCE-ÉQUATEUR : UNE RELATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE À RENFORCER

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Pays Andins en Équateur

7 au 13 septembre 2018

Une délégation du groupe d'amitié France-Pays Andins, conduite par le président du groupe d'amitié, M. Philippe Adnot, et composée de Mmes Elisabeth Lamure et Sophie Joissains, ainsi que de M. André Gattolin, s'est déplacée en Équateur du 7 au 13 septembre 2018.



La délégation avec Son Exc. M. Jean-Baptiste Chauvin, ambassadeur de France en Équateur, M. Esteban Mélo, président du groupe d'amitié Équateur-France et M. Jean-Pierre Pauly, premier secrétaire de l'ambassade

La délégation s'est rendue successivement à Guayaquil, capitale économique du pays, à Cuenca, troisième ville du pays, à forte tradition francophile, et à Quito, capitale politique de l'Équateur. C'est le second déplacement du groupe d'amitié en Équateur depuis sa création en 2009.

Placées sous le thème du développement économique, de nombreuses rencontres avec différents acteurs économiques et politiques ont permis à la délégation d'avoir une vision complète de la présence économique française en Équateur et des relations commerciales franco-équatoriennes.

I. Mobilité des personnes, une double actualité

A – Le Venezuela, une crise migratoire sans précédent en Amérique latine, source de déstabilisation pour l'Équateur

La délégation a été alertée à de multiples reprises lors de son séjour sur la situation politique du Venezuela et, notamment, sur l'exode massif et inédit par son ampleur de la population vénézuélienne vers les pays voisins. L'Équateur, qui géographiquement se trouve sur le couloir migratoire entre la Colombie et le Pérou, est particulièrement touché. En septembre 2018, plusieurs centaines de milliers de Vénézuéliens auraient ainsi transité par ce pays. Ces arrivées massives sur le territoire national, ajoutées aux réfugiés colombiens et en provenance du Nicaragua, déstabilisent les capacités d'accueil de l'Équateur, comme celles des autres États voisins.

Si l'Équateur demandait initialement aux Vénézuéliens un document d'identité en cours de validité pour entrer sur son territoire, cette mesure a été rapidement assouplie à la fin de l'été 2018 : favorisant le commerce illégal de ces documents, elle était en effet de nature à contribuer à la dégradation du respect des droits de l'homme dans la zone.

Que ce soit lors de son audience avec le vice-ministre des relations extérieures, M. Andrés Terral Patral, lors de sa réunion de travail avec la commission des Relations extérieures de l'Assemblée nationale, ou lors de sa rencontre avec des représentants du groupe d'amitié Équateur-France, la délégation a noté la profonde préoccupation soulevée par cette situation et le souhait d'une solution régionale,

éventuellement *via* l'Organisation des États américains (OEA), préservant, dans un difficile exercice d'équilibre, le principe d'auto-détermination du peuple vénézuélien.

B – Conditions d'entrée des Équatoriens en Europe : une préoccupation importante

S'agissant des demandes d'exemption de visas Schengen pour les ressortissants équatoriens qui se rendent en Europe, le vice-ministre des Relations extérieures, M. Andrés Terral-Patral, comme les députés de la commission des Relations extérieures de l'Assemblée nationale, ont sollicité l'appui de la France.

La délégation, dont deux membres font partie de la commission des Affaires européennes du Sénat, a rappelé que la proposition d'exemption – qui est formellement une compétence de la Commission européenne – devait être acceptée par l'ensemble des pays membres de l'espace Schengen.

Elle a également souligné qu'un certain nombre de prérequis techniques devaient être remplis (introduction de passeports biométriques notamment) et des garanties de procédure présentées pour que cet accord puisse être envisagé.

II. Une présence économique française qui pourrait se renforcer

A – Une relation commerciale bilatérale marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre l'Équateur et l'Union européenne

1. Un accord gagnant-gagnant pour les deux parties

La mise en œuvre de l'accord commercial, signé entre l'Équateur et l'Union européenne (UE) et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 a été abordée lors de la réunion de travail avec les députés de l'Assemblée nationale.

Pour mémoire, il s'agit d'un accord qui reconnaît l'asymétrie de développement existant entre l'UE et l'Équateur et qui comprend des objectifs plus larges que la libéralisation des échanges : le développement des investissements privés tout comme la promotion du développement durable en sont parties intégrantes.

Après plus d'une année d'application, l'accord se révèle être gagnant-gagnant pour les deux parties : en 2017, les exportations équatoriennes vers l'Europe ont augmenté de 10 % et les exportations européennes vers l'Équateur se sont accrues de 35,4 %, la balance

commerciale restant au total favorable à l'Équateur. Cinq produits représentent 88 % des exportations équatoriennes (banane, thon, crevette, fleur et cacao).

Lors de la visite du port de commerce de Guayaquil, troisième port le plus important du Pacifique Sud, comme de la ferme d'élevage de crevettes Songa, la délégation a effectivement constaté l'importance des exportations de produits frais, source de difficultés logistiques. En effet, l'Équateur importe peu de produits frais en provenance d'Europe ou du reste du monde, les containers équipés de dispositifs de réfrigération effectuent souvent des retours à vide, engendrant un important manque à gagner.

2. Une situation mitigée pour la France

Contrairement à ses voisins européens, la France n'a pas su tirer profit de cette première année de mise en œuvre de l'accord : nos exportations vers l'Équateur ont connu une baisse de 10,5 % en 2017. Quatre postes réalisent 80 % des ventes françaises en Équateur : équipements mécaniques et matériel électrique, pharmacie et cosmétique, produits métallurgiques et métalliques, et secteur énergétique.

Les derniers chiffres disponibles pour le premier semestre 2018 montrent toutefois une légère évolution. L'Équateur, qui représente 0,07 % des importations françaises en provenance d'Amérique latine, constitue notre premier déficit commercial parmi les pays latino-américains et de la Caraïbe.

Selon la communauté d'affaires rencontrée à Guayaquil, il est primordial de développer des actions de promotion de l'accord auprès des investisseurs français. Par ailleurs, l'impact des procédures administratives ne doit pas être sous-estimé.

La délégation s'est rendue à Cuenca sur le site de production de la société Parmalat, acquise par Lactalis en 2010. Après avoir abordé les modalités d'organisation de collecte du lait en haute montagne et les questions sanitaires afférentes, la délégation s'est intéressée aux conditions d'importation des produits de la société fabriqués en France ou en Europe. Ont notamment été mis en avant les délais liés aux différentes procédures administratives et sanitaires, qui prennent une dimension toute particulière en matière d'importation de produits frais. Les conditions de libération des produits se révèlent singulièrement longues : même en anticipant au maximum les différentes étapes administratives, trois à cinq semaines seraient nécessaires pour pouvoir disposer des produits importés.

Ces délais obligent à stocker ces derniers à leur arrivée : s'agissant de produits frais, cela réduit d'autant leur temps de vie en magasin et donc leur attrait pour les distributeurs.

B – Des investissements français susceptibles de s'intensifier dans les années à venir

1. Une présence française modérée

Malgré un stock d'investissements relativement faible (de l'ordre de 200 millions de dollars sur un stock global de 17,2 millions de dollars en 2017), la France se positionne comme le troisième investisseur européen au cours des 15 dernières années (derrière l'Espagne et l'Allemagne). Les cinq investissements français les plus importants en Équateur ont été réalisés dans les secteurs de l'eau-assainissement (Veolia), de l'industrie (BIC) et de l'agroalimentaire (Lactalis, Savencia, Compagnie fruitière).

À la suite de la vente par Lafarge de ses actifs, le plus important investissement français en Équateur a été réalisé par le groupe Veolia Environnement, qui s'est vu confier en 2008 la concession d'Interagua pour la distribution d'eau potable et l'assainissement de Guayaquil pour une durée de 30 ans et un montant de près de 150 millions de dollars. Les entretiens avec MM. Jaime Nebot, maire de Guayaquil et Frédéric Certain, directeur général d'Interagua, ont souligné le bilan positif de cette concession, qui résulte notamment de deux facteurs :

- d'une part, une collectivité locale, en l'espèce Guayaquil, investie et déterminée quant aux objectifs qu'elle souhaite atteindre en matière d'accès à l'eau. La ville s'est révélée être un interlocuteur solide (réunions hebdomadaires de suivi des chantiers en présence du maire et avec l'ensemble des entreprises actives sur Guayaquil), dans le cadre d'un contrat structuré autour notamment d'une politique tarifaire adaptée et d'objectifs sociaux affirmés (dans le cadre de son contrat, Veolia emploie 35 assistantes sociales afin d'assurer l'éducation sanitaire de la population) ;

- d'autre part, une entreprise soucieuse de développer une action adaptée à son environnement économique et social. Le pacte tarifaire négocié permet de limiter les impayés (moins de 7 %), tout en assurant une qualité de service reconnue. Ainsi la population de Guayaquil a aujourd'hui un accès à l'eau permanent. Veolia continue par ailleurs de développer sa réflexion sur la manière de répondre au mieux à l'extension de la ville sur des terrains non desservis par le réseau de distribution d'eau. La modernisation du réseau des « tankeros », ces camions citernes qui

distribuent l'eau sur ces nouveaux terrains, est un enjeu majeur pour Veolia, mais aussi pour la municipalité, qui doit faire face à l'augmentation de la population.

2. Un marché prometteur grâce à un contexte juridique plus favorable

Les principales difficultés dont ont fait état les interlocuteurs de la délégation concernant le démarrage ou le développement de leur activité sont les suivantes : l'instabilité réglementaire, et notamment fiscale (forte volatilité des taxes sur les produits importés) ; l'incertitude juridique, depuis la dénonciation en 2017 de l'accord bilatéral de protection des investissements ; le coût de la taxation des devises sortantes ; l'absence de traitement particulier des demandes de visas déposées par des entrepreneurs et les délais de réponse dans les appels d'offre publics qui pèsent sur l'équilibre économique des offres.

Toutefois, ces difficultés tendent à s'atténuer. En effet, deux éléments positifs ont été évoqués devant la délégation lors de sa réunion à l'Assemblée nationale : la prise en compte par les députés de la question des visas des entrepreneurs étrangers dans le cadre d'un futur projet de loi et la nécessité d'arriver rapidement à conclure de nouveaux accords bilatéraux de protection des investissements. Des discussions sont actuellement en cours sur la base d'un document préparé par l'Équateur et examiné par plusieurs pays européens, dont la France. Ce texte ayant vocation à évoluer, les députés se sont montrés particulièrement intéressés par les pratiques parlementaires françaises relatives à la préparation et à la ratification des accords internationaux.

S'agissant de l'environnement juridique et fiscal, plusieurs mesures ont été récemment prises par les autorités équatoriennes afin de favoriser les investissements privés et étrangers : de nouvelles exonérations fiscales ont été décidées et le développement des partenariats publics-privés dans des projets d'infrastructures, y compris dans des secteurs stratégiques comme le secteur pétrolier, a été encouragé.



Visite du futur tramway de Cuenca construit par le consortium ALSTOM - CIM – TSO - INEAO

La délégation a ainsi visité le futur tramway de Cuenca, dont la construction a été confiée en partie à Alstom dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé.

La délégation estime que ces éléments sont de nature à rendre l'Équateur plus attractif pour les entreprises françaises qui peuvent, par ailleurs, trouver sur place un réseau actif d'Alliances françaises (Guayaquil, Quito, Cuenca, Loja) et d'écoles françaises (un lycée français à Quito et une école française à Cuenca), ainsi qu'un environnement relativement francophile : le prestige culturel de la France demeure important en Équateur, où l'on conserve le souvenir des travaux de Charles-Marie de la Condamine, qui choisit au XVIII^e siècle la région de Quito pour y mesurer la longueur d'un arc de méridien au niveau de l'équateur.

3. L'Agence française de développement (AFD), un acteur récent qui monte en puissance

L'AFD a été autorisée à intervenir en Équateur à la fin de l'année 2014 avec un mandat de « croissance verte et solidaire », pour le financement de projets, programmes ou politiques publiques ayant un impact positif sur les trois dimensions du développement durable (croissance économique, protection de l'environnement et inclusion sociale).

Depuis 2015, l'AFD a déjà octroyé un total de 564 millions de dollars sous la forme essentiellement de prêts à plusieurs entités publiques équatoriennes. L'agence est particulièrement présente dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de la reconstruction post-séisme, des transports et de l'éducation. La délégation a pu apprécier concrètement l'action de l'AFD en se rendant sur deux sites de projets qu'elle finance.

À Guayaquil, la mairie a bénéficié en 2017 d'un prêt de l'AFD de 114 millions de dollars dans le cadre du partenariat public-privé signé entre la ville et le consortium POMA – OFRATESA pour la construction et l'exploitation pendant trente ans d'un système de transport urbain par câble aérien. Cet équipement de 4,1 km a pour objectif de désenclaver la municipalité de Durán en organisant le franchissement de l'obstacle naturel que constitue le fleuve Guayas. La délégation a pu, au cours d'une visite de l'une des quatre futures stations d'embarquement et de débarquement des passagers, constater l'avancement du projet, qui doit être finalisé en 2020.

La délégation s'est également rendue dans la province d'Imbabura afin d'échanger avec les autorités locales et les représentants de l'AFD sur le projet d'adduction d'eau potable de Pesillo-Imbabura. Ce projet fait partie des huit investissements financés par l'agence dans le cadre de son appui au programme national *Prosanieamiento* (100 millions de dollars au total) destiné à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population.

Pesillo-Imbabura est un projet tout particulier : présentant des caractéristiques techniques impressionnantes, il s'efforce également de s'adapter aux modes de gestion traditionnels des infrastructures communautaires d'adduction de l'eau.

Les ouvrages, qui doivent bénéficier à terme à plus de 500 000 habitants, seront gérés par cinq communes et 55 associations traditionnelles de gestion de l'eau regroupées dans une *Mancomunidad* que la délégation a rencontrée. Le ministre de l'Environnement et de l'Eau, M. Humberto Cholango, a insisté sur l'intérêt économique et social de ce modèle de gestion publique et communautaire, qui reste unique à ce jour en Équateur.

Composition de la délégation



M. Philippe ADNOT
Président du groupe
Sénateur de l'Aube
(Non Inscrits)



Mme Élisabeth LAMURE
Présidente déléguée pour
l'Équateur
Sénateur du Rhône
(Les Républicains)



Mme Sophie JOISSAINS
Présidente déléguée pour la
Colombie
Sénateur des Bouches-du-
Rhône (Union centriste)



M. André GATTOLIN
Secrétaire
Sénateur des Hauts-de-Seine
(LaREM)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_979.html